

## --SEANCE DU 29 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mr ARCIS Michel, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mmes Chantal GERENTES, Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Patrick VEY.

**Absents représentés :** Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Régis LAC), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mme Agnès MERCIER)

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Rencontre avec Mr POLGE le 19 décembre à 11 heures :** Mr le Maire indique qu'une rencontre sur le thème de la revitalisation des centres-bourgs a eu lieu le 19 décembre.
- **Concert de Noël le 21 décembre à 15 heures**
- **Feu de Noël le 24 décembre à 18 heures**
- **Vœux des commerçants – artisans le 12 janvier à 19 heures :** Cette rencontre a permis d'accueillir les nouveaux commerçants et artisans installés dans l'année sur la commune.
- **Réunion Sun'Air le 13 janvier :** les porteurs d'un projet de station de pompage et turbinage l'ont présenté aux membres des Conseils Municipaux de Chadron et du Monastier. Une réunion publique est prévue le 7 février à Colempce à 10 heures
- **Vœux du personnel communal le 16 janvier à 18 heures**
- **Vœux à la population le 18 janvier à 11 heures**

### Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section A numéro 846 (Les Rascoux-bas)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1591 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1590 (Avenue Laurent Eynac).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Achat maison Rue Via Croze :** Mr le Maire rappelle au Conseil qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires d'une maison située rue Via Croze pour laquelle des négociations avaient été entamées il y a quelques mois. Il donne lecture d'un courrier transmis par le notaire officialisant cet accord.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'achat de la maison Rue Via Croze cadastrée section AC numéros 26 et 52 au prix de 20 000 €uros et autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié avec les propriétaires concernés.

**Maison Rue de l'abbaye :** Mr le Maire présente des photos d'une maison située Rue de l'Abbaye. Ce bâtiment étant devenu dangereux au vu de l'état de délabrement, les propriétaires ont été avertis qu'il était indispensable de sécuriser les lieux afin d'éviter tout incident. Lors d'un échange, ils ont indiqué qu'ils étaient disposés à vendre cette maison dont la restauration serait très coûteuse et n'intéresse pas les héritiers. Un projet de démolition serait éventuellement possible pour élargir cette rue, créer quelques places de stationnement et permettre un aménagement. De plus, la disparition de cette maison pourrait permettre la mise en valeur d'une tour qui faisait autrefois partie du mur d'enceinte de l'ensemble abbatiale, une tour qui est aujourd'hui enchâssée dans la maison en question. Mr le Maire précise cependant que le coût de la démolition serait assez élevé, et ce, pour différentes raisons. Mr le Maire propose au Conseil de réfléchir à une éventuelle acquisition et de discuter à nouveau de sa pertinence lors de la prochaine réunion.

**Maisons Rue Saint Pierre :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil la discussion ayant eu lieu lors d'une séance précédente concernant l'acquisition de deux maisons situées dans la rue centrale. Ces deux maisons sont à vendre et présenteraient un intérêt pour la commune dans le cadre de l'aménagement de la rue centrale. Leur démolition permettrait en effet de créer des espaces de stationnement supplémentaires dans le centre bourg et également de créer une ouverture. Le prix de vente est actuellement de 55 000 € pour ces deux maisons. Mr le Maire indique toutefois que l'Agence Régionale de la Santé avait signalé à la commune que l'une de ces deux maisons risquait de s'effondrer et que le propriétaire devait effectuer des travaux afin de sécuriser l'ensemble. Compte tenu de l'intérêt que présentent ces deux maisons dans le projet d'aménagement, le Conseil propose à l'unanimité d'entamer les négociations et de faire une offre au propriétaire par le biais de l'agence immobilière en charge du dossier à hauteur de 30 000 €uros, frais d'agence inclus pour ces deux bâtisses.

**Demande de cautionnement Association Centre artistique :** Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de l'association Centre Artistique du Monastier qui organise chaque année le Festival qui se déroule au mois d'août ainsi que de nombreuses animations tout au long de l'année. Les responsables de cette association informent le Conseil qu'ils envisagent de contracter un prêt d'un montant de 82 000 €uros au taux de 2.99 % afin d'apurer le passif (50 000 €) et de constituer un fonds de roulement (32 000 €). Ils indiquent en effet que chaque année, l'association connaît des problèmes de trésorerie et est dans l'obligation de mettre certaines factures en attente. Elle demande donc à la commune de cautionner ce prêt auprès de l'établissement bancaire prêteur. Mr le Maire rappelle qu'un prêt avait déjà été cautionné pour cette association par la commune en 2006 conjointement avec la communauté des communes, un prêt pour lequel il reste environ 18 110 €uros à rembourser sur deux ans. Le nouveau prêt permettrait donc de rembourser le prêt en cours et de bénéficier de taux plus avantageux, d'honorer toutes les factures dans des délais corrects et de disposer d'une avance de trésorerie régulière. Le Trésorier de l'Association est autorisé à prendre la parole. Il indique que des modifications importantes ont été effectuées ce qui a permis de dégager de façon régulière un solde excédentaire, mais pas encore suffisant pour couvrir les déficits antérieurs. L'exercice 2014 a ainsi été excédentaire d'environ 1500 €. Il ajoute que le budget prévisionnel pour l'année 2015 prévoit un solde excédentaire de 12 000 €uros, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Mme JOURDAN et Mme DARNE estiment que cette association permet de faire connaître notre commune et que cette animation permet de générer de l'activité économique pendant la période estivale. Mr NICOLAS rappelle que le montant emprunté en 2006 représentait à l'époque le montant du passif et que 8 ans plus tard, la situation n'a guère évolué. Il précise également que la subvention accordée par le Département à cette association est de l'ordre de 22 500 €uros, et qu'elle est l'une des plus importantes perçues par le Festival. Il ajoute cependant qu'elle pourrait diminuer dans les années à venir et poursuit en disant qu'il lui semble peu probable que l'association puisse dégager un excédent de 12 000 € au vu des résultats des années précédentes. Il pense donc que le fait de contracter un nouvel emprunt ne permettra pas d'améliorer la situation de l'association et qu'au contraire, cela ajoutera une difficulté supplémentaire. Il pense que la commune devrait plutôt lui accorder une subvention exceptionnelle. Mr le Maire indique que l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un tel montant n'est pas envisageable. Il tient cependant à préciser que le déficit cumulé de l'association était de l'ordre de 120 000 € en 2008 et que comme le Trésorier l'a indiqué précédemment, les responsables de l'association ont

effectué de nombreux ajustements indispensables pour redresser la situation, avec le soutien actif de la municipalité. Si la dette n'a pas encore été complètement apurée, on peut considérer qu'en 6 ans les choses se sont quand même améliorées, en dépit d'un contexte général moins favorable. Il rappelle par exemple que le site du Collège a été abandonné, et avec lui une structure couverte très coûteuse, et que le nouveau site est plus adapté, plus convivial et plus central. Il rappelle aussi que l'association a des dépenses de personnel importantes liées à son activité spécifique et ajoute que l'association organise des animations tout au long de l'année pour récolter des fonds supplémentaires. Il tient également à souligner que le président de l'association s'engage lui aussi puisqu'il apporte une caution personnelle, ce qui met en évidence une implication hors du commun et garantit son engagement à long terme. Mr le Maire conclut en disant qu'il est à son avis indispensable que la commune puisse mettre en évidence son soutien à cette manifestation par un cautionnement solidaire aux côtés du président, un engagement qui n'implique par ailleurs pas de dépense supplémentaire pour la commune.

Mme GUEZO estime que cette association ayant un rayonnement intercommunal, la communauté des communes devrait également se porter caution comme elle l'avait fait en 2006. Mr le Maire répond que la commune ne doit pas fuir ses responsabilités et doit aider ses associations, sans attendre de la Communauté de Communes qu'elle s'implique à sa place.

Après délibération, le Conseil municipal accepte avec 3 votes contre et 2 abstentions de se porter caution solidaire pour l'emprunt contracté par l'association 'Centre Artistique du Monastier'.

**Gestion des collections municipales et de la muséographie à l'Espace Culturel Européen :** Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Espace Culturel Européen souhaiterait faire le point sur les objets réellement présents dans les collections de l'ancien musée municipal afin de préparer la future exposition qui sera présentée dans l'espace muséal. Mme JOURDAN indique que les collections sont actuellement entreposées au dernier étage du Château Abbatial dans des conditions inadaptées à une bonne conservation. De toutes évidences, de nombreuses pièces ont disparu et il est nécessaire de procéder à une remise à jour de l'inventaire existant. Elle ajoute que l'association bénéficiera du soutien des Archives Départementales pour accomplir cette mission. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de confier la mission de mise à jour de l'inventaire des collections municipales à l'association Espace Culturel Européen.

**Convention Assistance retraites :** Monsieur le Maire indique que la convention liant la commune au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la gestion des dossiers retraites des agents a pris fin en 2014. Il faut donc la renouveler. Il présente la convention proposée par le centre de gestion pour les années 2015 à 2017. Il précise que la signature de cette convention donne lieu à paiement uniquement en cas d'utilisation des services. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention assistance retraites du centre de gestion de la Fonction publique Territoriale et autorise Mr le Maire à la signer.

**Renouvellement de la ligne de trésorerie :** Mr ROCHE indique que la ligne de trésorerie en cours jusqu'alors a été totalement remboursée fin 2014. Il propose de la renouveler pour l'année 2015 pour le même montant. Il présente les offres reçues de la part des établissements bancaires. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec 3 abstentions le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 Euros à un taux de 1.481 % auprès du Crédit agricole Loire Haute-Loire avec 0.15 % du montant total de frais de dossier et sans commission de non-utilisation des fonds.

**Eglise Abbatiale Saint Chaffre – consultation pour une étude diagnostic :** Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien et de conservation doivent être entrepris sur l'église abbatiale depuis de nombreuses années. Il informe le Conseil qu'une équipe de la Direction Régionale des Affaires Culturelles a effectué quelques jours plus tôt une visite de l'édifice. Mr le Conservateur en Chef a alors indiqué qu'un diagnostic précis était indispensable afin de pouvoir établir un échéancier des travaux à réaliser, des travaux qui pourraient s'échelonner sur une dizaine d'années. Ce diagnostic peut bénéficier de subventions de la part de la DRAC ainsi que d'autres collectivités. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le lancement de cette étude diagnostic et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Régularisation de terrain à la Borie :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que plusieurs terrains ont été vendus récemment au lieu-dit La Borie après enquête publique. Il précise que la réalisation du document d'arpentage a alors permis de démontrer que la voie communale avait en partie été aménagée sur du terrain privé à l'intérieur du village. Il propose donc de régulariser cette situation en procédant à un échange dans le cadre de la vente évoquée précédemment. Mr Pannefieu indique que s'agissant d'une régularisation liée à la voirie, celle-ci devait être effectuée à l'euro symbolique, comme c'était à chaque fois le cas et comme cela avait été le cas lors d'un précédent conseil sur la voirie traversant le village de Meyzoux. Mr le Maire concède qu'il s'agit de deux affaires distinctes et que la vente initiale de domaine public doit être traitée séparément de la régularisation. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation de cette portion de voirie d'une contenance de 115 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique et autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif d'achat.

**Aménagement du bourg – 2<sup>ème</sup> tranche – devis pour relevés topographiques supplémentaires :** Mr le Maire présente au Conseil un devis pour les relevés topographiques supplémentaires nécessaires à l'avancée des travaux de la deuxième tranche de la rue centrale. Ces relevés concernent uniquement les portions supplémentaires non comprises dans la première tranche, à savoir le parking et la descente vers le pôle Laurent Eynac et la rue Via Croze. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Freitas d'un montant de 2790 Euros HT et autorise Mr le Maire à lancer ces travaux.

**Etrave tracteur de déneigement :** Mr MOUNIER indique que l'étrave attelée au tracteur MASSEY a subi plusieurs réparations et n'est à présent plus utilisable en l'état. Il indique qu'il y a lieu de la changer et présente plusieurs modèles d'étraves et plusieurs devis. Il indique qu'un modèle équipé de bandes en caoutchouc permettrait peut-être d'absorber les chocs et de réduire de ce fait la casse. Celui-ci est cependant plus onéreux. Mr PANNEFIEU précise que le changement du caoutchouc devrait certainement être effectué toutes les années, ce qui serait à terme assez onéreux. Mr MOUNIER précise qu'une adaptation des prises hydrauliques est nécessaire pour le branchement de la nouvelle étrave. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise VILLETON pour un montant de 9940.50 Euros HT (branchement hydraulique compris) et autorise Mr le Maire à effectuer la commande. Mr le Maire indique que le montant de cet achat sera subventionné à hauteur de 60 % de la communauté des communes s'agissant d'un matériel destiné au déneigement dont la Communauté a la compétence. Mr NICOLAS alerte le Conseil Municipal sur le fait que l'achat de cette étrave par la Communauté de Communes pourrait entraîner des changements au niveau du mode de remboursement des heures de déneigement. En effet, le tarif horaire est majoré lorsque le matériel appartient à la commune, ce qui est le cas actuellement. Mr le Maire propose donc de voir avec la Communauté de Communes comment procéder, en prenant en compte le fait qu'il ne s'agit pas de l'engin lui-même mais uniquement de l'étrave.

**Demande de subvention CG2D :** Mr le Maire rappelle au Conseil la possibilité pour les communes de déposer une demande de subvention triennale CG2D par le biais de la communauté des communes. Il propose de déposer un dossier pour la deuxième tranche de la rue centrale. Une délibération sera prise en temps utiles.

#### Questions diverses :

**Demande de subvention Association Etienne RAZE et Cinévasion :** Monsieur le Maire présentent les deux lettres de demande de subvention de ces deux associations. S'agissant d'associations extérieures à la commune, le Conseil refuse d'accorder une subvention à ces deux associations.

**Recensement de la population :** Mr le Maire présente les dernières mises à jour du recensement de la population qui porte à 1813 le nombre d'habitants de notre commune, contre 1807 en 2014.

**Exonération taxe d'aménagement du lotissement Paul Séjourné :** Monsieur le Maire tient à préciser que les constructions érigées sur les lots du lotissement communal seront totalement exonérées de taxe d'aménagement pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature de la convention PUP dont le périmètre couvre les lots du lotissement. Une année s'étant déjà écoulée, il reste donc trois ans d'exonération à ce jour.

**Déneigement des voiries privés et des lotissements privés :** Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la réglementation, la commune n'a pas vocation à déneiger les routes privées et celles faisant parties des lotissements privés dont l'entretien incombe aux propriétaires.

**Devenir bâtiments ASTEEC-MTI :** Mr le Maire informe le Conseil que l'entreprise MTI cessera son activité sur le Monastier et que les dirigeants souhaitent rompre le bail commercial actuel et parvenir à un accord amiable. Mr GALLAND précise que le bail avait été signé pour trois ans et qu'il reste 18 mois à couvrir. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la rupture du bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et donc la cessation du versement des loyers à compter de cette date. La question se pose alors quant au devenir de ce bâtiment qui sera dès lors totalement vide. Une annonce sera passée dans un premier temps sur internet pour la mise en location de ces bâtiments.

**Entreprise Les Matériaux de la Gazeille :** Mr le Maire indique que l'entreprise est actuellement redevable de la somme de 11 000 € auprès de la commune et qu'il a contacté l'actionnaire principal afin d'évoquer ce problème. Ce dernier se pose la question du devenir de l'entreprise, mais l'a assuré que les loyers dus seraient réglés. Il a aussi indiqué qu'il donnerait une réponse sur la poursuite de son activité à la fin du mois de janvier. Mr le Maire propose donc d'attendre plus d'informations et d'aborder la question lors du prochain Conseil.

**Lotissement Paul Séjourné :** Mr le Maire indique que les travaux de voirie du lotissement ne sont pas terminés. Seule une première couche a été mise en place afin de faciliter la circulation. Ceux-ci seront terminés au printemps.

**Demande achat d'une partie de chemin rural :** Mr le Maire présente au Conseil une demande d'achat d'une partie de chemin rural au lieu-dit Les Rascoux-Bas. Cette demande sera étudiée lors du prochain Conseil.

**Lettre de demande de soutien aux notaires :** Mr le Maire présente la lettre de demande de soutien aux notaires. Le Conseil refuse de se prononcer sur un tel sujet.

#### **Dates Diverses :**

- Fête des bébés de l'année le 31 janvier à 15 heures
- Réunion Sun'air à Colempce le 7 janvier 2015 à 10 heures
- Tripes de la Municipalité et du Personnel Communal le 21 février à 9 heures
- Elections cantonales les 22 et 29 mars 2015

Prochain Conseil le jeudi 26 février 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures.